



Droits allocations plusieurs emplois

Par **lilaparis**, le **16/10/2016 à 18:19**

Bonjour, rnDe 2012 à 2013, j'ai travaillé 4 mois en portage salarial. Je n'ai rompu mon CDI de portage salarial que fin août 2016 car plus aucune activité. J'ai reçu mon attestation pole emploi fin septembre 2016.rnDe septembre 2014 à septembre 2016, j'ai travaillé en CDI à plein temps. Malheureusement, je me suis fait licencié. rnEn parallèle, j'ai un statut auto-entrepreneur depuis 2013, mais aucun CA déclaré depuis septembre 2014. rnAussi, je souhaiterais savoir si j'ai droits à des allocations. rnMerci beaucoup par avance.

Par **Visiteur**, le **16/10/2016 à 18:24**

A mon avis, oui, notamment suite à votre licenciement.

Par **lilaparis**, le **16/10/2016 à 18:28**

Merci beaucoup, rnCela me rassure car j'ai lu sur plusieurs articles qu'il fallait 121 jours entre la fin d'un contrat avec démission et la fin d'un contrat avec licenciement. rnSavez-vous sous quel délai, à la fin d'un contrat, l'employeur doit transmettre/envoyer sa copie d'attestation à Pole emploi ?